

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Identifiant unique*: 040-214003139-20131210-2013_E3-DE
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents le 12/12/2013 - 15:20 : 18
Nombre de votants : 19
Date de convocation : 03/12/2013



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 décembre 2013**

--- o0o ---

L'an deux mille treize, le dix décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes BERBILLE, POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Mme DAVERAT, M. BRUEY, Mmes ULMANN (a procuration pour Mme ROCA), DEHEZ-BATISTA.

Etaient excusés : MM. CABANNES, MOUCHEBOEUF, Mmes ROLLIN, ROCA (a donné procuration à Mme ULMANN), LEFORT.

Un scrutin a eu lieu, Mme POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance E
Délibération n°3**

DELIBERATION

Rapporteur : Mme DEGOS, Adjointe au Maire

Objet : Participation de la commune à des séjours pédagogiques d'établissements scolaires - enfants domiciliés à TARTAS

La commission Education Jeunesse qui s'est réunie le Jeudi 28 novembre dernier, a examiné des projets pédagogiques présentés par des établissements scolaires pour des enfants domiciliés à TARTAS, à savoir :

- Lycée Robert WLERICK de Mont-de-Marsan, projet de voyage culturel à PARIS en mars 2014
- Lycée Victor DURUY de Mont-de-Marsan, voyage pédagogique à PARIS en 2014

Sur proposition de la commission, il est proposé d'accorder une aide, selon les règles habituelles, 40 € par enfant domicilié sur la commune de Tartas.

Après en avoir délibéré

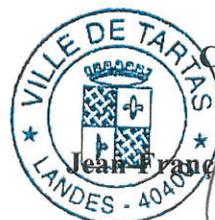
Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE d'accorder une aide selon les règles habituelles, 40 € par enfant domicilié sur la commune de Tartas.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Conseiller Général,

Jean-François BROQUÈRES